



**UNION DEPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE DE L'ALLIER**

Monsieur Le Maire
Mairie de Montluçon
Cité Administrative
1 Rue des Conches
CS 13249
03106 MONTLUCON

Montluçon, le 7 novembre 2016

Affaire suivie par : A.PEYRAT

Objet : Dérogation au repos dominical pour l'année 2017

Monsieur le Maire,

Dans votre courrier du 2 novembre dernier, vous sollicitez la position de notre organisation syndicale concernant l'ouverture dominicale des commerces de votre commune.

Depuis le 1er Janvier 2016, la loi dite « Macron » vous permet d'autoriser 12 dimanches d'ouverture par an.

Une telle mesure remet formellement en cause la vie familiale, personnelle, culturelle et associative des salariés. Face aux conséquences négatives des ouvertures du dimanche pour les conditions de vie des salariés du commerce on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité d'une telle décision, car en fait de quoi s'agit-il ?

S'agit-il de répondre aux attentes des clients ? Ceux qui utilisent cet argument s'appuient sur des sondages d'opinion. Force est cependant de constater que les organisations de consommateurs ne sont pas demandeuses d'ouvertures supplémentaires le dimanche.

S'agit-il de relancer la consommation? Celle-ci dépend du pouvoir d'achat des consommateurs et non des plages d'ouverture des magasins. On peut donc estimer qu'une modification de ces horaires entraînera des déplacements de clientèle sans augmentation du volume d'achats.

S'agit-il de favoriser des créations d'emploi dans ces secteurs ? Aucune entreprise n'annonce de tels effets positifs, au contraire, cette mesure mettra en péril le petit commerce artisanal.

Quant au volontariat, compte tenu du marché de l'emploi actuel et des pressions exercées pour signer un tel document, les salariés n'auront pas le choix de dire non.

Pour l'ensemble de ces raisons l'Union Départementale FO s'oppose à cette mesure, qui aggraverait la précarité des salariés.

Nous avons bien noté que vous envisagiez de proposer à votre Conseil Municipal et au Conseil Communautaire d'autoriser 8 ouvertures dans l'année et que vous n'envisagiez pas d'utiliser intégralement les nouvelles possibilités qui vous sont données.

Nous regrettons que vous ayez choisi, toutefois, d'augmenter le nombre de dimanche d'ouverture.

C'est pourquoi, nous formulons un avis négatif à votre demande.

Par ailleurs, nous voudrions également vous faire remarquer que dans le pays, comme par exemple dans la plupart des villes de l'Ouest de la France, les demandes d'ouvertures dominicales sont systématiquement refusées par les mairies.

Il n'est donc pas impossible de faire de même pour une municipalité.

Nous vous remercions de nous avoir interrogés et nous espérons que vous voudrez bien prendre en compte nos arguments. Notre organisation syndicale et tout à fait disposée à s'en entretenir avec vous si vous le souhaitez.

Recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Françoise LAMBERT
Secrétaire Générale UD FO 03